

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 3 JUIN 2016.

\*\*\*\*\*

### Nombre de conseillers

En exercice : 12  
Présents : 10  
Votants : 11

L'an deux mil seize

Le trois juin à 19 heures

Le Conseil Municipal de la commune de SURY PRES LERE

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal Viguié, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 mai 2016.

### Présents :

M. Borderieux Jack, M. Bordu Gérard, Mme Cadete Virginie, M. Coplo Edouard, Mme Danjou Francine, M. Dauron Alain, M. Fleurier Rémy, Mme Gibert Annie et Mme Juste Ginette.

### Personnes excusées :

M. Cantin Sébastien et M. Ortéga Frédéric (pouvoir à M. Dauron Alain).

Mme Juste Ginette a été élue secrétaire.

Le précédent compte-rendu est lu et approuvé.

### Démission d'un conseiller municipal.

Monsieur le maire lit la lettre de démission de M. Adrien Coudrat de son mandat de conseiller municipal, courrier où il affirme se sentir inutile.

Personne ne commente cette démission.

### Bons de fournitures scolaires pour la rentrée 2016-2017.

Le conseil municipal décide de renouveler la fourniture de bons scolaires pour les élèves inscrits en secondaire et ce jusqu'à l'âge de 16 ans inclus. Après délibération, il décide à l'unanimité par 11 voix pour, que le bon pour les fournitures scolaires soit fixé à la somme de 42 euros. Les fournitures seront à retirer au magasin Buro Vallée à Cosne sur Loire.

### Subventions.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité par 11 voix pour, de verser :

- 700 euros au conseil départemental pour participer au financement du fonds de solidarité logement qui regroupe les aides au logement, à l'énergie, à l'eau et au téléphone en faveur des personnes défavorisées.
- 8 € par élève de Sury près Léré scolarisé à l'école Camille Boistard de Léré ayant participé au voyage scolaire à Bourges le 28 avril au palais Jacques Cœur : 8 € x 8 élèves = 64 €
- 350 € à l'ADMR des cantons de Léré Vailly dans le cadre du service de portage de repas à domicile.

### Adoption de l'agenda d'accessibilité programmée (AD'AP).

Vu le code de la construction et de l'habitation,

Vu la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,

Vu l'ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public,

Vu le décret n°2014-1327 du 5 novembre 2014 relatif à l'agenda d'accessibilité programmée pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public (ERP),

Vu l'arrêté du 8 décembre 2014 du code de la construction et de l'habitation,  
Vu l'arrêté du 15 décembre 2014 du code de la construction et de l'habitation.

Monsieur le Maire expose : l'obligation que nous avons de mettre nos établissements en conformité avec les obligations d'accessibilité, de s'engager par la signature d'un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad 'AP).

Monsieur le Maire présente le document établi sur cinq années pour l'ensemble des ERP de la commune, comportant notamment le phasage et le coût annuel des actions projetées.

Cet agenda sera joint à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, par 11 voix pour :

- de valider l'agenda d'accessibilité programmé tel qu'il est présenté,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer et déposer la demande d'Ad 'AP auprès de Madame la Préfète du Cher.

#### **Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe.**

Monsieur le Maire explique que Melle Delphine Bertrand remplit les conditions pour obtenir un avancement de grade et que la commission administrative paritaire du centre de gestion a donné un avis favorable à cet avancement le 09 mai 2016.

Le conseil municipal décide à l'unanimité par 11 voix pour, de créer un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

#### **Avis du comité consultatif interrégional de règlement amiable des différends ou litiges relatifs aux marchés publics (CCIRA) de Nantes concernant l'affaire de l'entreprise Di Zazzo dans le cadre de la construction du peloton de sécurité et de protection de la gendarmerie (PSPG).**

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité par 11 voix pour, de suivre l'avis donné par le C.C.I.R.A. statuant que les réclamations de M. Di Zazzo doivent être rejetées.

#### **Compétence très haut débit à la C.D.C. H.B.V.L.**

Considérant que lors du conseil municipal du 05 novembre 2015, la commune de Sury près Léré a décidé de transférer la compétence « établissement et exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques au sens de l'article L. 1425-1 du code général des collectivités territoriales » comme compétence facultative à la communauté de communes Haut Berry Val de Loire et d'adhérer au Syndicat Mixte Ouvert Touraine Cher Numérique pour la compétence précitée.

Considérant l'arrêté préfectoral n°2015-1-1318 du 18 décembre 2015 portant extension des compétences de la CDC Haut Berry Val de Loire en matière d'établissement et exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques au sens de l'article L. 1425-1 du code général des collectivités territoriales ;

Considérant que la commune de Belleville sur Loire n'a pas à être privilégiée par rapport aux autres communes de la communauté de communes Haut Berry Val de Loire et encore moins à les pénaliser à l'octroi de l'accès au très haut débit ;

Considérant la délibération du conseil communautaire du 3 mars 2016 souhaitant abandonner cette compétence,

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité par 11 voix pour, de ne pas accepter le retrait de la compétence à la communauté de communes Haut Berry Val de Loire et souhaite que soit maintenue l'adhésion de celle-ci au S.M.O. Touraine Cher Numérique.

#### **Arrêté de projet de périmètre de la future communauté de communes.**

Après délibération, le conseil municipal :

- refuse à l'unanimité par 11 voix l'arrêté n°2016-1-0420 du 10 mai 2016 définissant le projet de périmètre d'une nouvelle communauté de communes issue de la

fusion des communautés de communes Cœur de Pays Fort, Haut Berry Val de Loire et Sancerrois dans le cadre de la mise en œuvre du schéma départemental de coopération intercommunale, souhaitant rester sur sa position initiale, à savoir fusion uniquement à deux (communauté de communes Haut Berry Val de Loire et communauté de communes Cœur de Pays Fort), cette demande émanant de la population réunie en réunion publique le 13 novembre 2015.

- désapprouve à l'unanimité par 11 voix contre, le passage de 3 à 1 délégué en représentation de Sury en conseil communautaire proposé par Mme la Préfète.
- décide à l'unanimité par 11 voix pour, de ne pas proposer de nom à la CDC proposée par Mme la Préfète, n'étant pas d'accord sur son périmètre.
- propose à l'unanimité par 11 voix pour, que le futur siège de la communauté de communes (à 2 ou à 3) soit à Boulleret.

#### Participation aux frais de fonctionnement des écoles de Léré année scolaire 2013/2014.

Suite à la proposition de la municipalité de Léré, et après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité par 11 voix pour, de verser la somme de :

- 862.14 euros par enfant de Sury près Léré, ayant fréquenté les écoles maternelle et élémentaire de la commune de Léré pour l'année scolaire 2013/2014.

Soit une dépense de 862.14 € x 42 élèves = 40 520.58 euros.

#### Questions diverses :

##### Crue :

Mrs Dauron et Viguié informent le conseil que la commune n'est pas passée loin de la catastrophe lors des derniers épisodes météorologiques. Les deux bassins de laminage de crues étaient pleins, le réseau d'assainissement saturé et la Balance touchait le dessous des ponts. Monsieur le Maire fait part du courrier qu'il a envoyé à la mairie de Savigny en Sancerre pour rappeler à ses élus que l'eau de leur commune arrive en masse en amont sur notre commune. Il signale que l'étude de Safège de 2002 préconisait à la commune de Savigny de créer des bassins de laminage de crues comme à Sury. Sury a réalisé ceux qui lui étaient recommandés, celui des Aulnes d'une capacité de 12 000 m<sup>3</sup> et celui des Henriots d'une capacité de 25 000 m<sup>3</sup>.

Monsieur le Maire et M. Dauron proposent de demander une étude pour étudier la possibilité d'augmenter la capacité des 2 bassins. Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

##### Proposition M. Corporon :

M. Corporon souhaite acquérir les anciens ateliers municipaux que la commune lui loue actuellement. Sachant qu'à compter du 01 janvier 2017 ces loyers ne seront plus perçus par la commune mais par la communauté de communes, après délibération, le conseil municipal décide de demander une estimation à l'office notarial de Léré.

##### Restos du Cœur :

Les restos du cœur de Bonny sur Loire sont à la recherche d'un local.

##### S.D.I.S. :

Il est venu contrôler les bouches et poteaux à incendie.

##### City stade :

Le directeur de l'école de Léré souhaite faire venir deux classes par semaine à la médiathèque à la place d'une, afin de faire profiter du city stade à un maximum d'enfants. Une classe sera à la médiathèque pendant que l'autre sera au city stade et inversement. La demande a été faite à la Communauté de communes Haut Berry val de Loire.

Pour rappel, le city stade a été subventionné par la région Centre Val de Loire pour un montant de 27 000 € et la par la D.E.T.R. pour un montant de 13 517 €. Le coût restant à charge pour la commune est de 27 058 € H.T.

### Voies navigables de France :

Des palplanches ont été installées par V.N.F. au droit des habitations des Fortes Terres. Un courrier a été envoyé pour les remercier à la demande des habitants riverains.

### Dotation forfaitaire :

Une nouvelle fois, le montant alloué par l'état est encore inférieur à celui prévu. Il avait été budgétisé la somme de 27 000 € et ce sera 23 292 € qui seront perçus.

### Travaux route de la Loire :

Le conseil départemental a octroyé la somme de 15 810 € pour les travaux d'aménagement de la route de la Loire.

Monsieur le Maire fait part des nombreux remerciements suite aux subventions versées aux associations.

M. Coplo demande si quelqu'un a une idée de ce qui pourrait être fait sur le terrain que la commune a acheté à Mme et M. Pridigat. Il propose un jardin paysager, idée qui est très bien accueillie par le conseil municipal. Monsieur le Maire propose de faire de même sur le petit terrain communal rue de Bretagne.

M. Coplo demande si le dossier pour acquérir un terrain pour le cimetière avance. M. Dauron répond qu'il va relancer la propriétaire.

Il propose de faire le tour du P.S.P.G. avec la commission bâtiment.

Monsieur le Maire dit de voir l'adjudant Giboureau pour l'organiser.

M Fleurier demande de faire un rappel aux riverains pour l'entretien de la rivière. Un courrier sera envoyé à tous les riverains de la Balance pour leur rappeler qu'ils doivent entretenir les abords de la rivière qui traverse leurs parcelles.

Il trouve que le circuit des puits donne du cachet à la commune.

Mme Cadete informe que les agents techniques communaux enlèvent les rosiers qui étaient situés au niveau de l'entrée famille du P.S.P.G. car le car scolaire les écrase en passant.

M. Borderieux informe que la construction d'une douche aux ateliers municipaux a commencé et que la locataire du 2ter route de Léré est très contente des travaux sur sa rampe d'escalier et la pose de dalles antidérapantes.

Mme Gibert informe que :

- la date de la fête « Les Echappées de la Loire à vélo » prévue le 25 septembre doit être changée et se dérouler le samedi 24 septembre (en attente des confirmations),

- la fête de clôture le 22 mai du projet « La deuxième vie des objets » soutenu par le REAAP et organisée par la CDC HBVL à Sury autour du Jardin de Fernand s'est très bien déroulée avec un public nombreux et dans une ambiance festive. Elle remercie le groupe de Suryçois qui a permis la mise en place du « Jardin de Fernand » en s'impliquant efficacement dans un esprit amical et généreux. Toutes ces personnes se sont investies bénévolement pour la fabrication des meubles, de la boîte à livres, les décorations et l'installation en général. Tout ce travail a été réalisé avec intelligence dans le respect du projet, c'est-à-dire : à partir de la récupération d'objets et de leur détournement, créer une nouvelle utilité et mettre à profit cette création pour construire des liens d'amitié : contrat rempli.

- pour respecter la tranquillité des voisins du City stade, faire attention au bruit, surtout après 22h.

Mme Gibert fait un point sur les activités de la CDC HBVL.

La séance est levée à 21h05.

Le Maire  
Pascal VIGUIE

